



Paris, le 12 juin 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

*Coalition féministe et enfantiste pour une loi-cadre intégrale
contre les violences sexuelles*

Lyhanna : plus jamais ça !

Suite de la mobilisation en hommage à Lyhanna et en soutien à toutes les victimes

Les organisations de la Coalition féministe et enfantiste pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles ont tenu une conférence de presse ce vendredi 12 juin à 9h30 à la Cité Audacieuse (Paris 6).

A cette occasion, la coalition a rendu un nouvel hommage à Lyhanna et exprimé son soutien à ses proches, alors que ses obsèques ont lieu ce jour à 14h30.

Lors de cette conférence de presse, réunissant les membres de la Coalition féministes et enfantiste pour une loi-cadre intégrale et l'artiste Andréa Bescond, les organisations ont indiqué les prochains temps de rassemblement :

- **ce jour, une veillée d'hommage** est organisée par le Collectif Enfantiste à 21h à Paris, place des droits de l'enfants, sans signes distinctifs associatifs
- **ce lundi 15 juin et tous les lundis**, tant qu'une loi intégrale et des moyens ne seront pas adoptés, la coalition appelle à maintenir les rassemblements partout en France.
- **A Paris un rassemblement place Vendôme lundi à 19h** a été déposé en préfecture par la CGT, la Fondation des femmes et le Collectif National des Droits des femmes, car c'est la responsabilité politique du Gouvernement qui est visée.
- **le 4 juillet**, la coalition appelle à une grande marche à Paris en hommage à toutes les victimes de violences sexuelles et en soutien à une loi intégrale

S'agissant du rassemblement de **lundi 8 juin**, Anne-Cécile Mailfert, Présidente de la Fondation des Femmes, Sophie Binet secrétaire générale de la CGT et Aude Doumenge de l'association Face à l'Inceste ont indiqué déposer un **recours en excès de pouvoir** après

l'arrêté d'interdiction de la préfecture de police. Ce dernier a en effet porté une grave atteinte à la liberté de manifester, et n'était en rien justifié sur le plan de la sécurité ou de la légalité.

La conférence de presse a été conclue par **Andréa Bescond** qui a rappelé que là la mobilisation devant la place Vendôme à Paris et tous les tribunaux judiciaires de France.

Les organisations ont interpellé le Gouvernement et à nouveau demandé la mise à l'agenda immédiate d'une loi-cadre intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants, dotée de moyens conséquents et se sont inquiétées du manque frappant de pilotage en matière de lutte contre les violences.

Affaires Lyhanna, Bruel...une seule réponse : la loi intégrale

Les associations ont répondu aux critiques cyniques du Gouvernement selon laquelle dans le cas de Lyhanna, la loi intégrale ou des moyens supplémentaires n'auraient rien changé. Elles sont revenues sur plusieurs des mesures contenues dans la loi intégrale qui auraient au contraire permettre un meilleur traitement des nombreuses alertes et plaintes effectuées au sujet de Jérôme Barella, en particulier :

- **des mesures de lutte contre la pédocriminalité en ligne et le renforcement des moyens de détection et de mesures prises en réponse aux signalements.** (Art. 31 à 38) Jérôme Barella a en effet été signalé pour son comportement en ligne en lien avec des contenus pédopornographiques par un organisme américain, sans que ce dernier ne soit suivi d'effet.
- **des mesures de protection des victimes, en particulier des enfants :** avec la création de l'ordonnance provisoire de protection immédiate de l'enfant (OPPI), le repérage systématique par les professionnels de santé (article 50), etc.
- **des mesures pour un traitement judiciaires effectif des violences sexuelles :** la Création d'unités de police judiciaire dédiées (article 1er) et la création d'une justice spécialisée dotée de moyens, permettant une réelle priorisation des violences sexistes et sexuelles et une réactivité plus forte ; l'instauration d'un socle minimal d'actes d'enquête obligatoires dans un délai limité (article 2), la compétence du tribunal du lieu de résidence de la victime lorsqu'elle est mineure ; la prescription glissante en cas de viols en série (article 13).

La coalition a également tenu à revenir sur la dimension globale de la loi intégrale demandée, avec :

- **un volet prévention conséquent à travers** l'effectivité des séances d'EVARS ou la séance individuelle de dépistage annuelle dès la maternelle, préconisée par la CIIVISE (articles 4 et 17 de la loi intégrale) ; la formation de [toute.s](#) les professionnel.les concerné.e.s en particulier dans le domaine du sport, de l'éducation, du social et du médicosocial ; un investissement important dans les associations pour permettre une prévention effective à tous les âges

- **des mesures pour accompagner des victimes et la reconstruction** : la création de centres pluridisciplinaires départementaux spécialisés sur le modèle belge accessibles même en l'absence de dépôt de plaintes permettant des prélèvements médicaux et des soins psychologiques (article 54), la prise en charge à 100 % d'un parcours psychotrauma spécialisé pour les victimes de violences sexuelles dans l'enfance, modélisé par la CIVIISE (article 21), le remboursement intégral des soins médicaux et psychologiques liés aux violences (article 53)

Les membres de la coalition ont également insisté sur les moyens nécessaires aux associations qui accueillent les victimes au quotidien et dénoncé, à travers la voix de Clémence Pajot, directrice générale de la fédération des CIDFF, les difficultés persistantes des associations de terrains qui reçoivent des subventions en retard. La loi intégrale prévoit 2,6 milliards d'Euros pour accompagner les victimes de violences.

La proposition de loi intégrale, inspirée des mesures portées par les associations, est examinée par le Conseil d'Etat à la saisine de Yaël Braun Pivet lundi – est désormais signée par 150 déput.ées, montrant la mobilisation politique croissante des parlementaires.

Le temps n'est plus aux demi-mesures ou aux faux semblants. Il est temps que le gouvernement prenne ses responsabilités et priorise l'adoption de cette loi-intégrale dotée de moyens.

En parallèle, [la pétition](#) demandant une loi intégrale atteint ce jour les 270 000 signatures (+160 000 en une semaine).

Les organisations qui se sont exprimées au cours de la conférence de presse :

- Anne-Cécile Mailfert, Présidente de la Fondation des femmes
- Anne Sinic, Directrice Générale Adjointe de l'association Caméléon
- Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT
- Andréa Bescond, réalisatrice, autrice, actrice et activiste ,
- Clémence Pajot, Directrice générale de la fédération nationale des CIDFF
- Aude Doumenge, Face à l'Inceste
- Céline Piques, Osez le féminisme
- Alicia Poret Collectif féministe contre le viol
- Françoise Brié, la CLEF

Contacts presse

Fondation des Femmes : presse@fondationdesfemmes.org

Floriane Volt – 06 32 21 97 54 / Laura Slimani 06 78 24 11 08

Collectif national pour les Droits des Femmes : Suzy Rojtman – 06 61 83 12 56

Face à l'inceste : Marceau Beauvois – +33 7 83 70 54 53

Service de presse CGT : 0680616213

Agence TBWA \ Corporate

Léa Morales – 06 30 69 50 16 – lea.morales@omc.com

Thibault Gentil – 06 76 21 42 05 – thibault.gentil@omc.com

Numéros d'écoute

Viol femme info : 0800 05 95 95

Violences sexuelles dans l'enfance : 0805 802 804

Enfance en danger : 119

En cas d'urgence appelez le 17